

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Science politique

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, science politique, économie et gestion

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de master *Science politique* se présente comme une formation de cycle 2 visant la spécialisation et la professionnalisation des étudiants. Elle entend former les étudiants en leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences classiques de la science politique pour occuper des postes liés aux affaires publiques et à l'action publique. Ses enseignements sont organisés sur deux années subdivisées en quatre semestres. La formation est constituée d'une première année (M1) *Science politique* puis de deux secondes années (M2) toutes deux avec des parcours professionnel et recherche : la spécialité *Expertise du politique et affaires publiques (EPAP)* et la spécialité *Métiers de l'administration et des organisations publiques (MAOP)* en mutualisation avec la mention droit public. Le M2 *MAOP* a offert deux parcours aux étudiants : un parcours *Carrières publiques*, à dominante juridique, et un parcours *Lobbying et relations avec l'administration (LRA)*, à dominante science politique. Le parcours *LRA* du M2 *MAOP* est fermé depuis 2015.

Les enseignements ont lieu sur le site de l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit et science politique à Nice.

Analyse

Objectifs

Les objectifs scientifiques et professionnels mentionnés dans le dossier sont développés de manière détaillée et en adéquation avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La formation permet d'acquérir les connaissances attendues dans le domaine considéré, à savoir la science politique. Elle vise également à l'acquisition de savoirs complémentaires (droit public, gestion, histoire, communication etc.). Cette ouverture peut favoriser le recrutement d'étudiants d'origines diverses. Le master correspond surtout aux connaissances et compétences requises pour les métiers visés par la formation (métiers relatifs à la gestion des affaires publiques et de l'action publique). La formation est enfin fortement adossée à la recherche tant en parcours recherche en M2 qu'en parcours professionnel en M2 et même dès le niveau M1. Le dossier met en évidence la diversité des outils pédagogiques mis en œuvre par l'équipe enseignante pour permettre cet étroit adossement à la recherche pour l'ensemble des étudiants.

L'approche à la fois « disciplinaire » et « méthodologique » (mémoire pour l'aspect « recherche », mise en situation réelle d'expertise pour l'aspect « professionnel ») permet ainsi de s'orienter alternativement soit vers la poursuite d'études doctorales (notamment par l'association dès le M1 à des projets de recherche collectifs), soit vers la recherche d'un travail (métiers et carrières liés aux affaires publiques : fonction publique d'Etat ou territoriale, collaborateurs politiques, consultants, missions d'aide à la décision etc.).

Organisation

Une part importante des enseignements procède d'un tronc commun suivi par l'ensemble des étudiants inscrits dans la formation. Cela se vérifie complètement en M1. Cela se vérifie moins en M2 dès lors que l'une des spécialités (*EPAP*) distingue bien deux parcours qui, sur le plan des enseignements fondamentaux proposent les mêmes enseignements tandis que les unités de méthodologie se distinguent, quant à elles, très nettement. S'agissant de l'autre spécialité (*MAOP*), les enseignements sont très largement communs aux deux parcours. Pour rappel, le parcours *LRA* de cette spécialité n'est plus ouvert depuis 2015. Une réserve peut être exprimée à propos de la lisibilité de cette spécialité de M2 *Métiers de l'administration et des organisations publiques*. L'intitulé ainsi que le contenu des enseignements suggèrent, largement, un master essentiellement orienté « professionnel ». Il ressemble en effet, très fortement, à un master préparant essentiellement aux concours administratifs.

Le M1 est conçu comme une année d'approfondissement de fondamentaux acquis dans le cadre d'une licence *Science politique*. Il est ouvert, également, aux étudiants d'autres licences dont les candidatures sont examinées par une commission d'équivalence. Certains enseignements sont d'ailleurs mutualisés avec ceux de masters de droit public, de sociologie, d'histoire ou de philosophie ce qui constitue un gage d'ouverture (revendiquée) de la formation.

Les enseignements sont articulés de manière à offrir progressivité et professionnalisation. Les savoirs fondamentaux de la science politique sont bien identifiés et introduits progressivement (y compris depuis la troisième année de licence (L3) *Droit et science politique*, qui doit être transformée en licence *Droit* sans que les répercussions potentielles de ce changement ne soient évoquées dans le dossier).

La professionnalisation passe notamment par un stage obligatoire de trois mois en M2, par la réalisation d'un diagnostic territorial en M2 professionnel et par la rédaction d'un mini-article en M2 recherche.

Positionnement dans l'environnement

La mention est la seule, sur le plan régional, à proposer une formation en science politique au niveau cycle 2 (si l'on excepte le cas particulier - sélectivité - de l'Institut d'études politiques (IEP) d'Aix). L'Université Nice Sophia Antipolis (UNS) est ainsi la seule de sa région à offrir un parcours de formation à la science politique allant de la L3 au M2 (une opportunité qui reste assez peu fréquente au niveau national d'ailleurs).

Le master est adossé à un laboratoire (ERMES - Équipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses sociétés) - équipe d'accueil (EA) n°1198) qui se caractérise par sa pluridisciplinarité (droit, histoire, science politique etc.). Il bénéficie également d'un maillage établi par les enseignants-chercheurs (EC) intervenant dans le master et qui sont notamment en relation avec un laboratoire de sociologie (URMIS - Unité de recherche migrations et société) et avec les divers laboratoires et établissements d'origine des politistes niçois. Par ailleurs, des collaborations sont établies avec l'IEP d'Aix et avec l'Université d'Avignon. Les étudiants sont associés aux manifestations scientifiques organisées par ERMES ou l'ED DESPEG (Droit et sciences politiques économiques et de gestion).

Le master, en vue de garantir la qualité de sa formation professionnalisante, dispose de contacts avec de nombreuses institutions et organismes publics (conseils régional et départemental, Ville de Nice, Théâtre National de Nice, Chambres de commerce et d'industrie etc.). La formation s'appuie sur des interventions de professionnels (même si celles-ci pourraient être plus clairement mises en évidence dans le dossier).

Le dossier souligne un problème de concurrence entre certaines spécialités de M2 *Droit public* et certaines spécialités de M2 *Science politique*. Cette concurrence est à l'origine de la décision de ne plus ouvrir le parcours *LRA* du M2 *MAOP* qui était pourtant à dominante science politique.

L'existence de cette formation est essentielle pour les étudiants désireux de se spécialiser dans le domaine des affaires publiques et de l'action publique. Cette formation souffre néanmoins d'un manque de visibilité important. Les perspectives évoquées dans le dossier de développement des cours de science politique dans d'autres composantes et de communication toujours accrue semblent intéressante si l'équipe obtient les moyens d'investir ces chantiers.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des EC titulaires du département science politique (six), ainsi que d'enseignants non-titulaires (attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et vacataires), d'enseignants d'autres disciplines (histoire du droit, droit public, gestion, sociologie, communication etc.) et de professionnels extérieurs (13). L'équipe présente donc un caractère de diversité assez appréciable.

L'ensemble est réuni chaque semestre pour discuter des questions pédagogiques. Une « commission des études » a été mise en place qui réunit, chaque semestre, tous les membres de l'équipe pédagogique et des représentants étudiants de chaque année de formation (L3 *Science politique* y compris) pour permettre des échanges sur les questions pédagogiques. L'équipe pédagogique apparaît donc bien comme une instance de discussion et de concertation qui associe les étudiants.

Les responsables d'année et de parcours sont clairement identifiés. Les étudiants ont donc connaissance de l'identité de leurs interlocuteurs privilégiés.

Les matières enseignées par l'ensemble des titulaires de science politique couvrent les divers aspects de la discipline utiles à la formation des étudiants. En revanche, rien n'est indiqué sur les matières enseignées par les autres titulaires.

Pour ce qui concerne les intervenants extérieurs à l'Université, leurs institutions ou organismes d'origine sont toujours indiqués, ce qui n'est pas toujours le cas de leurs fonctions précises. Quand les fonctions sont indiquées (pour trois d'entre eux seulement), elles révèlent des responsabilités qui sont en adéquation avec la formation et les objectifs globaux de

professionnalisation de la formation. Mais une réserve doit être apportée en ce que la nature des enseignements confiés aux intervenants extérieurs n'est pas précisée. Il est donc difficile de savoir ce qu'ils apportent à l'équipe et surtout aux étudiants (notamment pour les intervenants professionnels).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les étudiants de L3 *Droit et science politique* sont inscrits de droit en M1 *Science politique*. Les autres étudiants passent devant une commission des équivalences. Une sélection (à l'entrée du master 1 pour les étudiants n'ayant pas suivi leur cursus au sein de l'UFR Droit et sciences politiques ainsi qu'à l'entrée du master 2) s'applique donc, selon des critères précis (motivation, cohérence du projet, adaptabilité aux exigences de la formation, compétences notamment rédactionnelles et orales etc.).

Les tableaux fournis en lien avec cette section du dossier ne délivrent qu'une information parcellaire. Il est ainsi notable qu'aucun des tableaux ne concerne spécifiquement la spécialité *EPAP* pourtant présentée comme le principal parcours du M2 *Science politique*.

Le recrutement des étudiants se fait essentiellement au sein de l'UNS (90 %) : majoritairement de l'UFR Droit et science politique pour le M2 *MAOP* et également de sociologie et communication du fait de passerelles pour le M2 *EPAP*. Le ratio entre le nombre de candidatures et le nombre d'inscription est, de l'aveu même des responsables de la formation, assez faible ; l'explication résidant, selon les responsables, dans la concurrence faite par l'offre en droit public.

D'après le dossier, le nombre d'étudiants en M1 est stable depuis cinq ans et le M2 *EPAP* accueille 10 à 15 étudiants par an. Mais les données fournies ne permettent pas clairement d'appuyer ces données.

Les données fournies quant à l'insertion et/ou à la poursuite d'études sont insuffisantes.

Les données manquent également de précision quant au taux de réussite. S'agissant du M2, le taux de réussite avoisine les 100 %.

Bien que le supplément au diplôme évoque un recrutement par validation des acquis de l'expérience (VAE), rien n'est précisé sur ce point dans le dossier de présentation.

Face au vivier d'étudiants limité, les perspectives suivantes pourraient être intéressantes : repenser la mutualisation avec le droit public et mettre en place des cours de remise à niveau de manière à pouvoir ouvrir la formation à davantage d'étudiants d'autres disciplines.

Place de la recherche

Les EC du département de science politique sont rattachés au laboratoire ERMES, qui est un laboratoire pluridisciplinaire qui leur offre déjà une ouverture intéressante tant du point de vue de la recherche que de celui des enseignements.

En outre, ces EC ont développé des liens forts avec le laboratoire URMIS (sociologie), ont assuré un rapprochement avec la MSHS (Maison des sciences de l'Homme et de la société) Sud-Est (en lien avec l'IDEX JEDI) et ont des relations avec les laboratoires suivants : PACTE (Politiques publiques, action politique, territoires), CEPEL (Centre d'études politiques de l'Europe latine), CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique) et CERI (Centre de recherches internationales) (à savoir avec des laboratoires majeurs en termes de recherche en science politique).

Les étudiants de master sont associés à des travaux de recherches, tout particulièrement à l'occasion des échéances électorales (même si le dossier ne précise pas clairement quels types de travaux peuvent être proposés lors d'années sans échéances électorales).

Une série d'outils bien présentés dans le dossier permettent un adossement fort de la formation à la recherche : un séminaire d'études politiques établissant un état de la recherche en sciences sociales, des recherches collectives notamment sur le thème des élections, un mémoire de recherche en M1, un cours magistral (CM) puis un travaux dirigés (TD) de méthodes tout au long du M1, un séminaire de pratiques des sciences sociales en M2, un diagnostic territorial en M2 professionnel, évidemment un mémoire de recherche en M2 recherche, mais aussi un stage ethnographique d'une semaine avec recherche collective toujours en M2 recherche.

Place de la professionnalisation

Le type de compétences acquises pendant cette formation ainsi que le type de fonctions auxquelles un étudiant issu de ce master peut prétendre sont en cohérence. Il s'agit de former des experts offrant une assistance à la prise de décision publique. Dans cette optique, la formation offre à l'étudiant des occasions de se confronter aux réalités qu'il pourra rencontrer (réalisation de diagnostics réels sollicités par des commanditaires extérieurs à l'Université, exercices pratiques, stage obligatoire en M2 etc.). Des heures de méthodologie sont également consacrées à la préparation des exercices de mise en situation. Un effort patent de mise en situation de l'étudiant est ainsi produit. La professionnalisation se fait (en lien avec le point précédent) notamment par la recherche.

Le dossier de présentation ne permet pas, en revanche, de mesurer le rôle joué par les intervenants extérieurs à l'Université dans cette démarche de professionnalisation de l'étudiant.

Les responsables de la formation indiquent comme perspective la possibilité de développer les dynamiques de professionnalisation dès le M1. Ils évoquent aussi l'idée d'un master en alternance. Cela pourrait permettre d'attirer davantage d'étudiants et de distinguer plus clairement les formations en science politique et en droit public pour les étudiants intéressés par des carrières dans la fonction publique.

Place des projets et des stages

Des projets tuteurés sont déclinés tout au long des deux années de formation. Ils correspondent essentiellement aux travaux de recherche (mémoires, enquêtes de terrain) ou de professionnalisation (diagnostics sollicités par des commanditaires extérieurs) auxquels sont soumis les étudiants de M1 et de M2. Il s'agit donc, à chaque fois, de projets qui contribuent, par leur nature, à la formation de l'étudiant. Ces travaux font l'objet d'une soutenance et/ou d'une notation qui entre en ligne de compte dans la validation du semestre ou de l'année concernée.

Les stages sont optionnels en M1 (les responsables de formation indiquent que les étudiants y sont vivement incités sans donner d'indication néanmoins quant à la proportion d'étudiants qui donnent suite au fort encouragement). Ils sont en revanche obligatoires en M2 dans les parcours professionnels. Ils sont d'une durée minimale de deux mois (*MOAP*) ou trois mois (*EPAP*). Les objectifs assignés à ces stages sont clairement définis. Ils ont une visée clairement professionnalisante d'autonomisation et de responsabilisation de l'étudiant. Les stages s'organisent dans le cadre de structures du type de celles qu'intégreront, en principe, les étudiants à l'issue de leur formation (collectivité territoriale, associations etc.). Le stage doit porter sur des thématiques en adéquation avec la formation de l'étudiant. Il fait l'objet d'une double notation : d'étape au terme du premier mois puis de rapport de stage qui donne lieu à soutenance devant l'EC et les professionnels encadrants. Il entre donc réellement en ligne de compte dans la validation de la formation par l'étudiant. L'ensemble s'effectue avec l'appui du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

Place de l'international

Les cours dispensés ont pour certains une dimension internationale mais aucun enseignement n'est dispensé en langue étrangère.

Le développement de partenariats internationaux est en cours (lancé en 2016). Erasmus : une dizaine de partenariats récemment élargis (Trente, Rome, Galatasaray) mais le nombre d'étudiants, entrants ou sortants, n'est pas indiqué précisément. Il est seulement évoqué un nombre de sortants « faible » en raison de la professionnalisation précoce des étudiants. Le dossier de présentation évoque des « EC mobilisés (...) sur ces questions de mobilités » sans que l'on puisse bien comprendre comment se concrétise cette « mobilisation ».

En revanche, un accueil d'étudiants russes est indiqué dans le cadre d'un partenariat avec l'académie présidentielle russe d'économie nationale et d'administration publique.

Seul l'anglais est enseigné en volumes horaires limités. L'argument invoqué tient aux emplois du temps et à la charge de travail déjà imposée aux étudiants, quand cela relève d'un choix pédagogique et d'un arbitrage rendu en défaveur des langues. Les responsables évoquent la possibilité de renforcer les enseignements d'anglais en M1 et en M2. Cela semble une opportunité très intéressante pour les étudiants concernés, si l'Université soutient la démarche.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les passerelles existantes concernent avant tout des étudiants de l'UNS d'autres licences que la licence *Droit et science politique* (avant tout sociologie et histoire).

Les responsables de la formation mettent avant tout l'accent sur les efforts qu'ils aimeraient continuer à fournir en termes de communication (via le site internet du département de science politique mais aussi via le service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO), notamment à destination des étudiants de cycle 1).

Le recrutement en M1 se fait de droit pour tout titulaire d'une L3 de droit et de science politique. L'entrée en M2 se fait sur examen de candidature visant à évaluer la qualité et la motivation de l'étudiant.

L'intégration en M2 par validation des acquis professionnels (VAP) ou VAE est possible bien que soumise à examen d'un dossier de candidature et, le cas échéant, à une audition.

Des dispositifs d'aide à la réussite sont prévus (bien que leur présentation ne soit pas très claire). Ils concernent les étudiants admis par la VAE/VAP qui bénéficient d'un suivi personnalisé. S'agissant des autres étudiants, le dispositif d'aide à la réussite se limite à l'identification d'un enseignant référent qui a pour mission de traiter les difficultés rencontrées par la promotion dans son entier ainsi que de prévenir l'isolement des étudiants en difficultés. On peut considérer que ces dispositifs, en particulier s'agissant des étudiants autres ceux admis par VAE/VAP, sont assez sommaires. Cela s'explique sans doute par le niveau d'études concerné (master) et donc des étudiants qui ont peut-être moins besoin de ce type de dispositif, d'autant qu'une sélection est opérée à l'entrée qui permet, en bonne logique, d'écartier les étudiants qui n'apparaîtraient pas suffisamment solides.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Enseignement en présentiel et en journée. Une journée par semaine est libérée en M1 pour le mémoire de recherche. Deux journées par semaine sont libérées en M2 pour le diagnostic territorial. Les départs en stage en M2 sont possibles dès le mois d'avril. Le fait de parvenir à libérer ainsi les étudiants pour qu'ils se consacrent aux principaux exercices de professionnalisation est un élément très positif.

Des séances de formation sont assurées sur l'utilisation des outils numériques spécifiques au travail de recherche. Pour le reste, les étudiants sont invités à user de leur maîtrise personnelle de l'informatique qui apparaît clairement, et finalement assez classiquement, comme une forme de prérequis.

Les outils numériques sont, de l'aveu des responsables de la formation, peu mobilisés. L'argument avancé pour justifier cet état de fait, est celui des petites promotions à taille humaine. Certains outils numériques pourraient néanmoins non seulement être bénéfiques à la vie de la formation mais aussi accroître la visibilité de la formation, avec le soutien actif des étudiants, tels que les pages web (Facebook, site du département etc.).

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des étudiants sont spécifiées de façon claire dans le règlement pédagogique pour le M1. Ces mêmes modalités sont exposées à partir de plaquettes de présentation des formations à destination des étudiants. Elles indiquent bien les modalités d'évaluation propres à chaque spécialité de la mention en tenant compte du stage ou du mémoire selon les cas.

Les jurys sont composés des enseignants des semestres concernés. La composition des jurys d'examen, sur le principe, permet donc une évaluation individualisée de la situation de chaque étudiant (si nécessaire) puisque l'équipe enseignante (chargés de TD y compris) doit en principe être présente. Il s'agit là de la seule indication donnée sur ce jury.

L'évaluation se fait avant tout par contrôle terminal en lien avec un enseignement par cours magistraux. Les TD sont évalués via un contrôle continu de manière classique. La question de l'importance et des modes d'évaluation des travaux collectifs, pourtant présentés comme centraux dans une perspective d'adossement de la formation à la recherche et dans une perspective de professionnalisation, n'est pas abordée. Ces travaux collectifs doivent néanmoins permettre une diversification des modalités d'évaluation, intéressante dans une logique de valorisation des diverses compétences acquises (non seulement rédactionnelle, de synthèse... mais aussi de travail en groupe, d'adaptation aux attentes des institutions partenaires...).

La validation se fait par compensation intégrale (entre matières, entre UE et entre semestres).

Suivi de l'acquisition de compétences

Il n'y a pas de suivi formalisé des compétences. Ainsi, pour les responsables de la formation, ce suivi de l'acquisition des compétences s'effectue naturellement à travers l'évaluation des différents exercices accomplis par les étudiants. Il n'y a rien qui soit organisé de manière spécifique à cet égard, les responsables de la formation estiment que l'information quant aux compétences que doit acquérir l'étudiant est régulièrement fournie et rappelée par l'équipe enseignante. Ce que les responsables considèrent comme suffisant. Les responsables de la formation occultent ainsi la dimension de « tableau de bord » que doit présenter un livret qui permet à l'étudiant de bénéficier d'une information centralisée et récapitulée quant à sa progression dans la maîtrise des dites compétences.

Sont évoqués des « supports indiquant les compétences », sans que ces supports ne soient présentés clairement.

Une perspective d'amélioration intéressante est évoquée : la mise en place d'un « cahier de compétences » (dont le contenu potentiel n'est néanmoins pas détaillé) mais avec un conseil de perfectionnement qui a repoussé cela à plus tard.

Suivi des diplômés

Les étudiants de M1 poursuivent majoritairement en M2.

Les perspectives professionnelles potentielles des étudiants de M2 sont clairement identifiées. Elles concernent avant tout le bassin local.

En revanche, les données manquent pour permettre au lecteur de ce dossier de suivre clairement les trajectoires des étudiants concernés dans leur ensemble.

Une association étudiante (PoliNice) transmet des informations et pourrait donc peut-être jouer un rôle plus structuré dans le suivi des diplômés.

Le dossier de présentation ne fournit finalement aucune donnée précise sur le suivi des diplômés. Il se contente surtout de rappeler l'objectif de la formation et d'affirmer son adéquation avec une demande qui serait exprimée par divers acteurs institutionnels.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Une commission des études a été mise en place il y a cinq ans. Elle permet une autoévaluation de la formation. Elle est composée des responsables de chaque année de la formation, de deux représentants des ATER et de deux représentants étudiants. Elle se réunit de manière classique à la fin de chaque semestre. Elle n'est que consultative mais le dossier souligne une série de points qu'elle a permis d'améliorer.

Un conseil de perfectionnement s'est réuni pour la première fois en 2016. Il a vocation à remplacer le conseil pédagogique, même si le dossier manque de clarté sur ce point, notamment sur la fréquence des réunions. Un procès-verbal (PV) indique le contenu des échanges qui ont eu lieu lors de l'unique conseil au jour du dépôt du dossier du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Sur la seule demande formulée par les étudiants (le cahier de compétences) l'équipe enseignante a opposé une forme de fin de non-recevoir.

Une évaluation des enseignements a été mise en place mais ne donne pour l'instant que partielle satisfaction du fait du faible nombre de retours.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Cohérence du programme d'enseignement.
- Adossement à la recherche avec une formation et une association réelles à la recherche.
- Equipe jeune et investie dans de nombreux projets collectifs.
- Exercices de mise en situation favorisant la professionnalisation.

Points faibles :

- Le suivi du devenir des diplômés : manque de capacité à mettre en évidence les trajectoires des étudiants (sorties de formation).
- La participation insuffisante dans les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Le conseil de perfectionnement qui, ni dans la définition de ses missions ni dans ce que révèle - pour l'instant - l'unique PV de ses délibérations, n'est pas très efficient.
- Manque de visibilité et donc vivier d'étudiants limité.

Avis global et recommandations :

L'originalité de la formation au niveau régional et les opportunités d'emplois en liens avec les affaires publiques et l'action publique, tout comme la cohérence des enseignements proposés et leur adossement à la recherche, justifient l'existence de cette formation et l'attribution de moyens pour favoriser son développement.

La mention *Science politique* propose des enseignements qui, par leurs contenus et leurs modalités, permettent à l'étudiant de se préparer soit à la poursuite d'études doctorales, soit à la recherche d'un travail dans le domaine des affaires publiques et de l'action publique. Une vraie réflexion a, de ce point de vue, été développée par les responsables de la formation (même si quelques améliorations peuvent encore être apportées, dont les responsables de la formation sont conscients - on pense notamment au M2 *MOAP*).

Un effort doit cependant être porté sur la situation de l'étudiant en cours de formation (suivi de l'acquisition des compétences, évaluation des enseignements) et à l'issue de la formation (suivi du devenir des diplômés sur lequel le dossier de présentation de la formation ne convaint absolument pas).

Plusieurs pistes sembleraient par ailleurs pouvoir permettre d'augmenter le nombre de candidats à cette formation :

- le développement d'enseignements de science politique dans d'autres composantes et l'amélioration de la communication autour de la formation pour accroître sa visibilité ;
- la clarification de la logique de co-diplomation avec le droit public.

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES
Master Science politique

Réf : C2018-EV-0060931E-DEF-MA180014717-019465-RT

Nice, le 20 avril 2017

Le département de science politique de la Faculté de droit et science politique de l'Université Nice Sophia Antipolis, porteur effectif de la formation, remercie l'HCERES de son rapport qui pointe avec précision dans son rapport les points forts et les points améliorables de la formation. Les observations qui suivent ne reprendront pas les premiers (qui semblent recommander fortement le maintien de la mention de master) et viseront à apporter des éléments de réponse sur les seconds, dont un certain nombre ont, de fait, déjà été identifiés par l'équipe de formation et, pour bonne part, pris en compte dans la réflexion menée depuis plusieurs mois et encore en cours pour bâtir la future offre de formation à l'horizon de la rentrée 2018. A la date de rédaction de ces lignes, quatre nous semblent pouvoir être mis en avant.

Une première série de remarques a trait aux procédures de **suivi de la formation** (conseils de perfectionnement), **d'évaluation et de suivi du devenir des diplômés**. Le département accueille les remarques effectuées par les experts et les explique en partie par le caractère parfois récent de ces innovations introduites en cours de contrat. En ayant des moyens limités (caractère restreint de l'effectif titulaire soutenant une formation, absence de soutien administratif propre) et assurant un suivi des étudiants que peu de formations équivalentes au plan national dispensent, le département a pourtant introduit, avant même l'invention des conseils de perfectionnement, des « commissions des études » où s'effectue un bilan critique collectif associant enseignants et étudiants, témoignant du caractère proactif de l'équipe pédagogique en la matière. Le département s'inscrit en outre dans une politique de la Faculté qui a impulsé en cours de contrat un suivi structuré par la mise en place d'une évaluation propre à l'UFR et qui sera à même de répondre aux observations. De même, le département entend améliorer les procédures de suivi des diplômés mais rappelle que ses moyens humains, déjà lourdement sollicités, seront à eux seuls insuffisants et nécessiteront l'appui des services de sa composante ou/et de l'Université, sans quoi cet objectif ne sera pas réalisable.

Une deuxième observation a trait à la question de la **co-diplomation avec le droit public** au sein du parcours « Métiers des Administrations et des Organisations Publiques » (M2 MAOP). Le choix a été fait, en accord avec le département de droit public, de ne pas maintenir cette formule et donc de mettre un terme à la participation du département à ce master. Plusieurs éléments ont concouru à cette décision :

- les difficultés matérielles de cette mise en place. Les différences en termes de durée de stage (1 mois pour MAOP, 3 mois minimum pour EPAP), les incompatibilités récurrentes en termes d'emploi du temps (en particulier du fait des difficultés à faire concorder emplois du temps des intervenants extérieurs et des enseignants), de même que les impératifs d'organisation liés à la libération de jours pour la rédaction des exercices spécifiques (mémoires et diagnostics territoriaux) ont généré des lourdeurs très importantes qui, au cours du précédent contrat, n'ont pas trouvé de solutions malgré les efforts déployés dans ce sens ;

- plus fondamentalement, la co-diplomation a brouillé la visibilité de la formation en science politique, pouvant expliquer en partie la difficulté à recruter les meilleurs étudiants. Le département a dû constater qu'il avait créé ainsi une concurrence interne entre parcours dont il entend tirer les leçons. C'est précisément pour cette raison que le parcours « LRA » a été fermé au sein du M2 MAOP en cours de contrat, avec des effets salutaires pour les effectifs du parcours « Expertise du Politique et des Affaires Publiques » (M2 EPAP).

Pour le prochain contrat, il n'est pas envisagé donc de co-diplomation avec le droit public mais des mutualisations qui sont en cours de discussion entre départements au moment de la rédaction de ce rapport.

Un troisième point, crucial, concerne **l'extension du bassin de recrutement des étudiants**. Ce point est clairement celui qui paraît le plus important, afin de s'assurer un vivier à la fois plus large, au plan quantitatif, mais également plus solide, au plan qualitatif, d'étudiants choisissant la science politique et ses formations. Plusieurs pistes, congruentes avec le rapport du HCERES, sont déjà envisagées, sans qu'il soit pour l'instant possible à ce stade du calendrier d'en préciser de façon définitive les modalités de réalisation concrète :

- consolider, en amont, la présence de la science politique en Licence Droit en maintenant un parcours science politique en troisième année, ce vers quoi s'oriente l'établissement ;

- maintenir le parcours Histoire Science politique en Licence, fût-ce sous une forme remaniée, afin d'alimenter le Master de Science politique. Les discussions sont en cours mais les deux départements concernés semblent à ce jour s'orienter vers la poursuite d'un partenariat dont le succès a surpris par son ampleur ;

- élaborer, sur le modèle du parcours Histoire-Science politique, un partenariat équivalent en sociologie. Cette éventualité vient d'être proposée au département de sociologie de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (LASH) avec l'objectif de trouver une collaboration qui soit pérenne et qui puisse tirer avec profit les leçons du partenariat avec le

département d'histoire afin de gérer convenablement les coûts humains et financiers de ce type de collaboration. Cette dernière nous paraît, du fait de nos expériences passées, prometteuse mais néanmoins complexe à mettre en place dans une université organisées sur plusieurs sites (Carlone, Troabas, Saint-Jean-d'Angély) et des impératifs d'emplois du temps, parfois difficilement conciliables.

Nous retenons, avec intérêt la proposition émise par les experts de prévoir, en entrée de Master 2, une mise à niveau en science politique. Cette option, que nous avons expérimentée par le passé, nous paraît intéressante. Elle apparaît cependant conditionnée par une série de paramètres sur lesquels le département de science politique n'a pas « la main » : devant être inscrite dans les maquettes acceptées pour le prochain contrat et devant donc respecter les orientations de la politique de site (réduction drastique du volume horaire de cours au niveau master, pour répondre à un impératif de soutenabilité), il faut donc s'assurer qu'une telle mise à niveau ne grève pas de fait les enseignements fondamentaux et de spécialisation prévus dans le Master 2. L'équipe est décidée à répondre aux défis qui l'attendent : maintenir un niveau scientifique de qualité qui assure la formation des étudiants et le rayonnement de nos propres recherches ; assurer nos missions pédagogiques et améliorer le suivi des diplômés ; envisager de manière plus efficiente l'approche par compétences de nos formations, pour laquelle nous estimons pouvoir progresser ; mettre en place l'alternance dans le cadre du Master 2 ; concevoir de manière plus intense le rapport avec le monde socio-économique local.

Pour ce faire, plusieurs pistes sont d'ores et déjà explorées :

- des discussions sont déjà en place avec le département alternance de l'UFR Droit et Science politique, en particulier pour envisager des emplois du temps du Master 2 qui permettent cette mise en place ;
- une élaboration des cours magistraux en Master 2 en particulier qui associe de manière plus claire les professionnels aux enseignements, en scindant les cours entre éléments magistraux et éléments « mise en pratique » offerts aux professionnels recrutés sur la base de cette congruence ;
- une mise en place, pour le prochain contrat, d'un « cahier de compétences » qui suivrait les étudiants tout au long de leur formation.

Un **quatrième** point transparaît de l'évaluation de la formation et entre de façon très frappante en résonance tant avec l'évaluation par le HCERES de la Licence en Droit et Science Politique du contrat s'achevant qu'avec celle exprimée au niveau du champ DESPEG (voire du laboratoire ERMES pour la recherche) : la filière de science politique apparaît, globalement, **reconnue dans sa qualité mais fragilisée par un manque d'attractivité et de visibilité dont la correction est corrélée**, de façon explicite mais prudemment conditionnelle, **par une question de moyens**.

Le manque de visibilité conditionne l'attractivité. Le département doit sûrement réaliser sa part mais il a entrepris un certain nombre de démarches. Il a d'abord fait l'effort de mettre en place, par ses propres moyens, un site Internet présentant la filière science politique à l'Université au début du précédent contrat ; il est le seul des quatre départements de la Faculté de droit et science politique à posséder une page propre sur le site de la Faculté, où sont présentées les formations ; le contenu de l'ancien site est par ailleurs objet d'une modernisation en partenariat avec le service de communication de l'UNS, tout comme est en cours de préparation une page *Facebook* du département. Il entend en outre proposer des conférences de présentation des formations au sein de sa composante.

Ces outils de communication seront cependant insuffisants à eux seuls pour renverser certaines données objectives. Comme cela advient, à de très rares exceptions près, au niveau national, les formations de science politique sont entretenues dans une situation de « minorisation symbolique » pérenne et connue de tous. Au niveau national, la concurrence avivée entre Masters et les effets négatifs de certaines réformes ministérielle (comme, effectivement, celle de la nomenclature des diplômes nationaux qui a transformé en cours de contrat la Licence en « Droit et Science Politique » en « Licence en Droit »¹) constituent des obstacles à la visibilité des formations. Dans les sites locaux, parmi lesquels Nice ne forme pas exception, l'usage enraciné de se référer à la Faculté « de Droit » (tout court) en raison tant des traditions que de la nature des effectifs enseignants et étudiants dessert quotidiennement la visibilité d'une formation portée au sein d'une UFR dont le fronton mentionne encore « Faculté de droit et des sciences économiques ».

Afin d'y remédier, le département de science politique accueille donc avec très grande satisfaction le constat transversal de la nécessité pour la filière de formation de recevoir les moyens de son développement – moyens dont il n'a pas la maîtrise. Au risque de se répéter, la section 04 est, fondamentalement, contrainte par un personnel limité (équipe de titulaires réduite à sept membres depuis 2009 et qui n'ont jamais été au complet du fait des impondérables – vacances de poste dues à des mutations ou des succès au concours d'agrégation, CRCT, délégation CNRS – qui ponctuent la vie universitaire ; vivier de vacataires très limité en contexte périphérique et difficulté de recrutement extérieur du fait de l'enclavement et du coût des transports et du logement ; absence de personnel administratif dédié, renvoyant au recours aux services facultaires ou universitaires qui, surtout lorsqu'ils sont chargés, priorisent les formations à gros effectifs).

A cet égard, le département a effectué un choix drastique en réduisant, conformément à la politique de l'établissement, le volume horaire dispensé en Master en vue du prochain contrat. Ce volume ne peut cependant être indéfiniment réduit et une présence

¹ Ainsi cette réforme a effacé la possibilité pour la science politique, unique dans le champ DESPEG, d'apparaître sous son nom en en Licence, sauf à monter une filière complète qu'une équipe aussi réduite que celle de l'UNS ne peut construire avec ses moyens actuels.

substantielle en Licence, consentie au niveau de la composante, doit également être assurée pour alimenter à la source la filière. Dans un tel contexte, la préconisation consistant à développer des enseignements dans d'autres composantes, comme c'était en partie le cas au cours du présent contrat, apparaît insoutenable pour une section dont les titulaires ne sont en mesure d'assurer qu'une grosse moitié des heures de la maquette en vigueur. Les outils de mutualisation, activés avec les autres départements de la Faculté de droit et science politique (notamment droit public et histoire du droit) et avec certains de la composante LASH (histoire et sociologie) semblent davantage envisageables.

Au total, comme le soulignent les experts, ces perspectives ne peuvent être élaborées et concrétisées que si l'Université apporte son soutien (tant humain que financier, voire technique) à cette expansion que nous pensons à la fois raisonnable en terme de coûts et prometteuse au vu de la configuration de l'offre de formation au plan régional.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique



Sophie RAISIN